

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 juin 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 19 juin 2012**

**2012 V. 25G** Vœu relatif à la signature d'une convention entre le Département de Paris et l'UFISC pour favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA dans le secteur culturel, dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion et d'Emploi.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Considérant que l'association UFISC, Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles, créée en 2000, est une association qui fédère diverses organisations professionnelles d'employeurs dans le domaine du spectacle vivant et des musiques actuelles ;

Considérant qu'elle est à l'origine de la création de la Maison des Réseaux Artistiques (19e), lieu où les organisations professionnelles disposent d'espaces de travail et de réunion bénéficiant à près de 300 structures artistiques et culturelles ;

Considérant le soutien de la Direction des Affaires Culturelles, depuis 2007, par le versement d'une subvention de 25.000 euros ;

Considérant que l'UFISC défend avec efficacité depuis 12 ans les initiatives d'économie social et solidaire dans le domaine de la création artistique et de l'exploitation des lieux de spectacle vivant ;

Considérant l'élargissement de la réflexion de l'UFISC en faveur du retour à l'emploi des allocataires du RSA ;

Considérant la priorité accordée par la collectivité parisienne, affirmée notamment dans le PDIE pluriannuel, à la nécessité du retour à l'emploi des allocataires parisiens du RSA dans le secteur artistique et culturel ;

Sur la proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu :

Qu'une convention, assortie d'une subvention de 25.000 euros, soit passée entre le Département de Paris et l'UFISC pour favoriser le retour à l'emploi des allocataires parisiens du RSA dans le secteur culturel. Cette subvention sera prélevée sur les crédits de la délégation à l'économie sociale et solidaire, en substitution de la subvention précédemment votée sur les crédits de la DAC, dans le cadre du Plan Pluriannuel Départemental d'Insertion et d'Emploi (PDIE). Les Adjoints et les services concernés rencontreront prochainement les représentants de l'UFISC pour élaborer cette convention.